



# VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

**OBJET : SIGNATURES DE BAUX DÉROGATOIRES DURANT LE MOIS D'AVRIL 2022 POUR LA BOUTIQUE EPHEMERE SISE 25 BIS RUE RAYMOND DU TEMPLE**      **DÉCISION N° DM-22-108 EN DATE DU 18 MARS 2022**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le Code général de la propriété des personnes publiques ;

**VU** le Code du commerce et notamment l'article L 145-5 ;

**VU** la délibération du conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté municipal A-21-446 en date du 21 septembre 2021, portant délégation de fonction à Monsieur Éric BENSOUSSAN, adjoint au Maire ; délégué aux affaires juridiques et domaniales ;

**CONSIDÉRANT** les propositions des sociétés « CLOCREATIONS FRANCE », « ETOFFES ET SILHOUETTES », « ARA CREATIONS » et « NATALINA », de louer le local situé 25 bis, rue Raymond du Temple afin de vendre leurs créations ;

**CONSIDÉRANT** la volonté de la commune d'offrir une diversité commerciale et de soutenir les artisans-créateurs proposant des produits en prêt-à-porter, accessoires, bijoux, objets de décorations, artistiques ou d'épicerie à l'exclusion de toutes activités de restauration et de préparation de denrées alimentaires ;

## D É C I D E

**DE SIGNER** : un bail dérogatoire relatif à la location de la boutique éphémère sise 25 bis rue Raymond du Temple avec les sociétés ci-après, aux conditions suivantes :

⇒ « CLOCREATIONS FRANCE » dont le siège est situé 20 rue du Docteur Schweitzer à YERRES (91330), représentée par, Madame Claudine GASPARD.  
Durée : du lundi 4 avril 2022 à 11h00 au lundi 11 avril 2022 à 10h00,  
Montant du loyer charges comprises : 350 euros ;

⇒ « ETOFFES ET SILHOUETTES » dont le siège est situé 44, avenue du Général-de-Gaulle à SAINT-MANDÉ (94160), représentée par Madame Guenaëlle DEBARNOT.  
Durée : du lundi 11 avril 2022 à 11h00 au mardi 19 avril 2022 à 10h00,  
Montant du loyer charges comprises : 350 euros ;

⇒ « ARA CREATIONS » dont le siège est situé 18 rue du Colombier à BRY-SUR-MARNE (94360), représentée par Madame Audrey COROMPT.  
Durée : du mardi 19 avril 2022 à 11h00 au lundi 25 avril 2022 à 10h00,  
Montant du loyer charges comprises : 300 euros ;

⇒ « NATALINA » dont le siège est situé 4 rue de la Roche Garnier à MARCOUSSIS (91460), représentée par Madame Nathalie MONTAGNÉ.  
Durée : du lundi 25 avril 2022 à 11h00 au lundi 2 mai 2022 à 10h00,

Montant du loyer charges comprises : 350 euros ;

**D'INSCRIRE** ces recettes au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
L'Adjoint au maire chargé des ressources  
humaines, de la sécurité publique, des affaires  
juridiques et domaniales et des affaires  
patriotiques,

***Signé***

**Eric BENSOUSSAN**

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20220318-Imc1H9527H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 18/03/2022  
Date de Publication : 18/03/2022